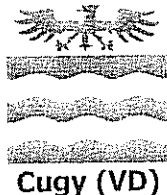


Conseil communal



Cugy (VD)

Commission des finances

Législature 2011-2016

Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis no 20/2013

**Demande d'octroi d'un crédit de CHF 190'000.-
pour l'aménagement d'une place de jeux dans le périmètre de l'établissement
primaire de Cugy, au lieu-dit Le Motty**

Composition Commission des finances	
Eric Bron	Membre
Jacques Demont	Membre
Bertrand Fahrni	Président - rapporteur
Armand Jost	Membre
Markus Roth	Membre

Date de la réunion	
25.04.13	
x	
x	

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Une délégation de la Commission des finances (Cofin) a rencontré le 25 avril 2013 le Municipal M. Jean-Pierre Sterchi, en compagnie de la Commission ad hoc. La Cofin remercie le représentant de la Municipalité sur la qualité de son intervention et l'esprit constructif de la rencontre.

La Cofin a limité la portée de ses réflexions sur les aspects liés aux enjeux strictement financiers de ce préavis. Elle n'a pas porté de jugement sur l'aspect d'opportunité, cet élément faisant l'objet d'une analyse par la Commission ad hoc.

2. Analyse de la Commission

Selon le préavis municipal, le coût total des travaux de CHF 190'000.-, financé par la trésorerie courante (liquidités), générera un coup pérenne CHF 1'580.- par année sur le budget fonctionnement, réparti comme suit :

- Contrôle et service : CHF 580.-/an
- Eventuelles réparation : CHF 1'000.-/an

Quand à la charge d'amortissement, qui impacte également le budget de fonctionnement, il sera neutralisé par une dissolution de provision du même montant (équivalent à un revenu dans le compte de fonctionnement), lié au Fond en attente d'affectation (compte 9282.12 au solde de CHF 901'580.- au 31.12.2012).

Le "Disponible" (liquidités directes, à très court terme – compte 910 du bilan) de la Commune s'élevait à CHF 2'730'640.- au 31.12.2012, pour un total du Patrimoine financier (actif réalisable à court terme) de CHF 8'105'432.-, contre un total de dettes à court terme de CHF 1'659'028.-. Dès lors, on peut estimer que les liquidités de la Commune sont saines et que cette charge unique de CHF 190'000.- ainsi que les charges pérennes liées de CHF 1'580.-/an sont supportables pour la Commune.

Notons encore que les comptes 2012, qui vous seront présentés le 27 juin 2013, font état d'un bénéfice de CHF 513'045.- (avant attribution au fonds de réserve) et une marge d'autofinancement (cash-flow) de CHF 1'993'647.-.

3. Proposition de la Commission

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 20-2013.

Cugy, le 7 mai 2013

Eric Bron Jacques Demont Bertrand Fahrni Armand Jost Markus Roth